

## CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS VETERINAIRES « CLINIQUE VETERINAIRE DE L'EUROPE PORNIC, 2 RUE DU TRAITE DE ROME 44210 PORNIC »

Les présentes conditions générales de fonctionnement (CGF) sont consultables sur notre site internet ainsi qu'à l'accueil de la clinique, elles peuvent vous être remises sous un format papier à l'accueil de la clinique ou téléchargeables à l'adresse suivante <https://www.veterinaire-pornic.com/>. Tout acte effectué au sein de notre clinique est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

### APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » et « vétérinaire à domicile pour les équidés » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

Notre établissement de soins est situé 2 rue du Traité de Rome, 44210 PORNIC. Il peut être contacté par téléphone au 02 40 82 12 49 ou via le formulaire de contact de notre site internet <https://www.veterinaire-pornic.com/contactez-la-clinique-veterinaire-de-leurope-a-pornic-veterinaire-canin-et-equin/>.

---

### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au samedi de 8h30 à 19h. Les consultations ont lieu sur rendez-vous. En dehors de ces horaires, la clinique est ouverte sur appel téléphonique préalable.

---

### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr Stéphane Daquin, associé, DMV, Chef de centre d'insémination équine, CES d'orthopédie et traumatologie animale
- Dr Morgane Daquin, salariée, DMV, DE d'ophtalmologie vétérinaire d'Alfort
- Dr Guillaume Puel, salarié, DMV
- Dr Elodie Alligné, salariée, DMV
- Dr Benoit Delrue, consultant, DMV, CEAV de médecine interne des animaux de compagnie

Personnel non vétérinaire :

- Aurélie Gouard, AVQ échelon 5
- Myriam Sigoillot, ASV échelon 5
- Léa Robert, AVQ échelon 3
- Victoire d'Herbécourt, AVQ échelon 3
- Joana Dubourg-Hiriart, apprentie ASV
- Anaïs Baudot, apprentie ASV

---

### PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Pour les animaux de compagnie, à la clinique :

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine préventive
- Consultations de médecine interne
- Consultations de cardiologie
- Consultations d'ophtalmologie
- Consultations de comportement
- Consultations d'orthopédie
- Consultations d'ostéopathie
- Consultations de physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgies ophtalmologiques
- Hospitalisation
- Analyses sanguines et biologiques
  - Effectuées par nos soins sur le matériel suivant : Element HT5, Element RC et Cube
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Imagerie médicale
  - Réalisation de radiographies : générateur Atlas, développement numérique Philips CR Eleva (une copie des radiographies vous sera adressée par mail sur simple demande)
  - Echographie, doppler, doppler couleur : appareil Esaote Mylab Nine (une copie des échographies vous sera adressée par mail sur simple demande)
- Anesthésie générales selon les protocoles adéquats, choisis en fonction de la chirurgie et de l'âge de l'animal, surveillance par oxymétrie-capnographie.
- Délivrance de médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

Pour les animaux de compagnie, à domicile :

- Consultation de médecine générale
- Consultation de médecine préventive
- Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

Pour les équidés, à domicile :

- Consultation de médecine générale
- Consultation de médecine préventive
- Consultation d'ophtalmologie
- Consultation d'orthopédie
- Consultation de gynécologie
- Chirurgie de convenance
- Analyses sanguines :
  - Effectuées par nos soins à la clinique sur le matériel suivant : Element HT5, Element RC et Cube
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur en accord avec le client
- Imagerie médicale :
  - Réalisation de radiographies : générateur Gierth, développement numérique à la clinique Philips CR Eleva
  - Réalisation d'échographies : appareil Aloka SSD-900
- Délivrance de médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Durant les horaires d'ouverture, la surveillance des animaux hospitalisés est réalisée en continu par les assistantes vétérinaires et les vétérinaires de la clinique. En dehors des horaires d'ouverture, la surveillance des animaux est assurée par le vétérinaire présent à la clinique ou par vidéo surveillance en cas d'absence. Les visites aux animaux hospitalisés sont réalisées aussi souvent que le nécessite leur état.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture, les urgences sont assurées par nos soins à la clinique pour les animaux de compagnie et à domicile pour les équidés, sur appel téléphonique préalable au standard de la clinique (02 40 82 12 49).

---

## ESPECES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Equidés

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus, en particulier animaux de rente et espèces inhabituelles. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

- Pour les animaux de rentes : Clinique vétérinaire de l'Iliade, impasse de l'Iliade, 44320 SAINT PERE EN RETZ (02 40 21 75 57).

- Pour les autres animaux de compagnie non traités à la clinique : Centre Hospitalier Vétérinaire Atlantia, 22 rue René Viviani, 44200 NANTES (02 40 47 40 09).

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir paragraphe contrat de soins).

Le comportement agressif d'un patient pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

- Animaux de compagnie

En cas de décès du patient, nous pouvons, si la législation le permet et si le Client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société ESTHIMA, 2 rue de la Pierre, 44350 GUERANDE, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

- Equidés

En cas de décès du patient, le propriétaire peut demander l'enlèvement par une société d'équarissage (ATM Equidés ANGEE) ou l'incinération par la société HORSIA. Les démarches de fin de vie sont à effectuer en ligne sur le site de l'IFCE à l'adresse suivante : <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/fin-de-vie/mort/>

Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'équarissage ou d'incinération sont à la charge du client.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants étant sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils divaguent (article R 211-11 et 12 du Code Rural), il convient de contacter directement la mairie concernée pour signaler l'animal errant et envisager sa prise en charge. En l'absence de convention signée avec la mairie, notre établissement n'est pas habilité à recevoir ou garder l'animal en attendant sa prise en charge par la fourrière.

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les principaux tarifs sont affichés dans notre salle d'attente et consultables à l'adresse suivante <https://www.veterinaire-pornic.com/>. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande à l'accueil de la clinique.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire le chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client, au minimum verbale.

Lors de la signature du contrat de soins, le client peut exprimer son acceptation ou son refus du dépassement d'honoraires engendré par la réalisation de soins urgents et non prévisibles sur son animal, y compris vitaux, ne permettant pas d'obtenir son accord verbal avant leur réalisation sans mettre en danger la vie de l'animal.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation d'un patient pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

---

#### LITIGES

En cas de différend déontologique, vous pouvez contacter le conseil régional de l'ordre des Pays de la Loire, 20 rue de la Rainière, 44 000 NANTES, 02 40 50 06 63.

---

#### MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr) ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

---

#### RCP

Notre établissement de soins a contracté une RCP auprès de la compagnie AVIVA.

---

#### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr DAQUIN.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Fait à **Pornic** le **14/04/2022**